Info | Justice et faits divers | Fraude

Déjà deux demandes de recours collectif déposées contre Desjardins

Le vol de données personnelles dont a été victime Desjardins est la pire crise qu'a eu à traverser Guy Cormier depuis son arrivée à la présidence du Mouvement Desjardins.

PHOTO : RADIO-CANADA / IVANOH DEMERS

Jérôme Labbé

Publié le 21 juin 2019 à 11 h 03 HNE

Mis à jour le 21 juin 2019 à 23 h 30 HNE

⚠ Prenez note que cet article publié en 2019 pourrait contenir des informations qui ne sont plus à jour.

Non pas une, mais deux requêtes ont été déposées vendredi devant la Cour supérieure du Québec dans le but de lancer une action collective contre Desjardins, 24 heures après

l'annonce d'un vol de données personnelles concernant près de trois millions de clients du mouvement coopératif.

Une demande, dont Radio-Canada a obtenu copie, a été déposée vendredi matin au palais de justice de Québec au nom de « toute personne dont l'information personnelle privée a été divulguée sans autorisation, en raison de la transmission illégale d'informations à des tiers ».

La requête a été intentée par Nathalie Boulay, une résidente de Québec. Elle allègue que Desjardins est responsable des gestes commis par l'employé qui a volé les renseignements et qui les a transmis à des tiers, ce qui fait courir aux victimes un risque évident de vol d'identité.

> « Les membres du groupe ont subi et continueront de subir d'importants dommages et pertes suite à la transmission illégale de ces renseignements. »
>
> — Extrait de la requête

Mme Boulay, qui est représentée par le cabinet Siskinds Desmeules Avocats, réclame au nom des quelque trois millions de membres touchés la somme de 3 milliards de dollars en compensation et plus de 290 millions de dollars à titre de dommages punitifs. Par membre, il s'agirait d'un montant approximatif de 1100 $.

Une autre requête

Par ailleurs, une demande similaire de recours collectif a été déposée vendredi à la Cour supérieure du Québec par les cabinets LPC Avocat et Kugler Kandestin, cette fois au palais de justice de Montréal.

Les avocats ne précisent pas la somme réclamée à titre d'indemnisation pour l'ensemble des membres concernés, mais pour le demandeur, on réclame un montant punitif de 300 $. En tenant compte de tous les clients touchés, le montant pourrait s'élever aux alentours du milliard de dollars.

Le procureur au dossier, Joey Zukran, croit que la déclaration du président et chef de la direction de Desjardins, Guy Cormier, selon laquelle les procédures à l'interne ont été modifiées pour éviter que le stratagème utilisé par l'employé malveillant se répète, jouera en sa faveur.

« Pourquoi ils ne l'ont pas fait avant? », demande-t-il. « Il faudra voir quelles mesures ont été prises et si, effectivement, il y a eu négligence de leur part. »

Un seul recours possible

Avocat associé chez BGA, David Bourgoin n'est pas surpris de voir deux cabinets d'avocats déposer aussi rapidement des demandes de recours collectifs.

« Les cabinets d'avocats sont à l'affût; c'est un dossier médiatisé; c'est une crise chez Desjardins; donc c'est évident qu'avoir un représentant qui veut avoir la *pole position* pour déposer une action collective, ça ne doit pas être si compliqué à trouver », a-t-il expliqué en entrevue à Radio-Canada.

Un seul des deux recours collectifs sera toutefois autorisé, précise Me Bourgoin.

« La règle, au Québec, veut que le premier cabinet à déposer une requête pilote le dossier. Est-ce qu'il va y avoir un partenariat qui fera en sorte que les deux dossiers vont se fusionner, vont cheminer ensemble? Je ne le sais pas. Mais ils vont sûrement discuter. »

Selon Me Bourgoin, la requête risque fort d'être autorisée.

> « Je ne veux pas présumer de rien. Peut-être qu'il y a une faiblesse incroyable dans le dossier. Mais je n'envisage pas trop de difficulté à l'autorisation pour un dossier comme celui-là. »
>
> — David Bourgoin, avocat associé chez BGA

Les clients touchés par le vol de données personnelles n'auront pas à s'inscrire au recours collectif, rappelle enfin Me Bourgoin, puisque « tout le monde qui est visé est automatiquement inclus ».

À lire aussi :

- Vol de données: Desjardins étend la protection d'Equifax à cinq ans
- Une mise en garde de l'AMF concernant le vol de données chez Desjardins
- Fuite de données chez Desjardins : quels sont les risques et que doit-on faire?
- 154clients d'UNI sont touchés par la fuite de renseignements chez Desjardins

- Fuites de données: cinq grands scandales des dernières années

Avec la collaboration de Nahila Bendali, Yannick Bergeron et La Presse canadienne

---

Jérôme Labbé